

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

MAIRIE DE FOS-SUR-MER

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 33

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à 18 heures 00,

NOMBRE DE MEMBRES
PRESENTS : 23

Le Conseil Municipal de la Commune de FOS-SUR-MER s'est réuni en l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur René RAIMONDI, Maire;

NOMBRE DE SUFFRAGES
EXPRIMES : 30

Etaient présents :

DATE DE LA CONVOCATION :
19 septembre 2023

Mesdames et Messieurs Philippe POMAR, Anne-Caroline WALTER CIPREO, Monique POTIN, Nicolas FERAUD, Mariama KOULOUBALY-ABELLO, Christian PANTOUSTIER, Cédric ALOY, Adjoints

DELIBERATION N° 2023-71

OBJET :
**DECISION
MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL ET
BUDGET ANNEXE DU
PORT DE PLAISANCE**

Daniel HUMBLET, Hervé GAMES, Michèle HUGUES, Jean-Yves DUBOC, Richard GASQUEZ, Jean-Philippe MURRU, Christine CARTON, Laurence LE BIAN, Thierry MEGLIO, Nathalie D'AMELIO BENGUERRACH, Anne BACHMAN, Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Jean FAYOLLE, Joëlle BARBIER, Conseillers municipaux.

Procurations étaient données à :

Cédric ALOY par Philippe TROUSSIER,
Philippe POMAR par Pascale BREMOND,
Daniel HUMBLET par Jeanine PROST,
Nicolas FERAUD par Marie-José GRANIER,
Mariama KOULOUBALY-ABELLO par Sonia BOUCHOUL,
Christian PANTOUSTIER par Jean-Michel LEROY,
Jean-Marc HESSE par Isabelle ROUBY,
Philippe MAURIZOT par Angélique HUMBERT,

Etaient absents :

Jacky CHEVALIER,
Christine GREUSE,

Secrétaire de Séance :

Laurence LEBIAN, conseillère municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-1 et suivants,
Vu le Décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'instruction budgétaire M57 et M4,

Considérant que cette première décision modificative concerne aussi bien la section d'investissement que la section de fonctionnement du budget principal. Qu'elle concerne aussi la section de fonctionnement du budget annexe du port de plaisance.

Considérant que l'augmentation des tarifs des fluides, ainsi que celle des matières premières nous contraint à modifier les autorisations budgétaires initiales de la section de fonctionnement.

Considérant par ailleurs que depuis le 1^{er} janvier 2023, la Métropole a restitué à la commune deux compétences en vertu de l'article de la loi n°2022-217 du 21 février 2022. Qu'il s'agit du Service Public de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) ainsi que les Parcs et Aires de Stationnement.

Considérant que les charges nettes transférées sont évaluées respectivement à 53 404€ (DECI) et 33 084€ (aires de stationnement).

De plus, considérant que par délibération n°2022-59 du 28 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé le principe de transfert d'équipements d'une partie du complexe Parsemain au bénéfice de la commune. Que les charges nettes transférées sont évaluées à 1 052 904€.

Considérant que la dette récupérable affectée à l'équipement transféré s'élève à 1 852 949€ et sera remboursée sur les exercices 2023 à 2027.

Considérant que l'attribution de compensation de la commune versée par la Métropole sera majorée du montant total des charges transférées soit 1 139 392€, déduction faite du montant des charges de personnel impactant déjà celle-ci à hauteur de : 459 360€. Que le montant à inscrire en recette de fonctionnement s'élève donc à : $1\ 139\ 392€ - 459\ 360€ = 680\ 032€$.

Considérant que la CLECT ayant adopté lors de sa séance du 11 mai 2023 les méthodes d'évaluation des charges transférées afférentes à chaque compétence concernée, il convient désormais d'affecter ces montants au budget principal.

Considérant enfin que de nouvelles recettes doivent être intégrées et concernent les deux sections du budget principal.

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire les écritures suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	12 725,00	Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	380 634,00
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	375 783,33	Chap13 Subventions d'investiss.	116 321,00
Chap 21 Immobilisations corporelles	96 882,56	Chap 024 Produits des cessions d'immobilisations	320 000,00
Chap 27 Autres immobilisations financières	610 000,00	Chap 27 Autres immobilisations financières	610 000,00
		Chap 021 virement de la section de fonctionnement	-331 564,11
Total	1 095 390,89	Total	1 095 390,89
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 042 opérations d'ordre de transfert entre sections	380 634,00	Chap 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	-26 191,00
Chap 65 Autres charges de gestion courante	250 000,00	Chap 73 Impôts et taxes	680 032,00
Chap 014 Atténuations de produits	2 000,00	Chap 731 Fiscalité locale	83 757,00
Chap 66 Charges financières	56 189,72	Chap74 Dotations et participations	-2 406,74
Chap 011 Charges à caractère général	565 816,42	Chap 75 Autres produits de gestion courante	175 159,77
Chap 023 Virement de la section d'investissement	-331 564,11	Chap 042 opérations d'ordre de transfert entre sections	12 725,00
Total	923 076,03	Total	923 076,03

La décision modificative s'équilibre en section de fonctionnement à 923 076,03€
Et en section d'investissement à 1 095 390,89€

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 011 Charges à caractère général	-23 358,37		
Chap 012 Charges de personnel	20 800,06		
Chap 66 Charges financières	2 558,31		
Total	0		

La décision modificative s'équilibre en section de fonctionnement à 0 €

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. VOTE chacun des chapitres de cette décision modificative du budget principal et du budget annexe du port de plaisance

BUDGET PRINCIPAL

Section Investissement

Dépenses

Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	12 725,00
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (<i>Jean-Marc HESSE,</i> <i>Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT</i>) ET 1 ABSTENTION (<i>Jean FAYOLLE</i>)	
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	375 783,33
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (<i>Jean-Marc HESSE,</i> <i>Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT</i>) ET 1 ABSTENTION (<i>Jean FAYOLLE</i>)	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	96 882,56
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (<i>Jean-Marc HESSE,</i> <i>Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT</i>) ET 1 ABSTENTION (<i>Jean FAYOLLE</i>)	
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	610 000,00
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (<i>Jean-Marc HESSE,</i> <i>Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT</i>) ET 1 ABSTENTION (<i>Jean FAYOLLE</i>)	
Total	1 095 390,89

Recettes

Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	380 634,00
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (<i>Jean-Marc HESSE,</i> <i>Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT</i>) ET 1 ABSTENTION (<i>Jean FAYOLLE</i>)	
Chapitre 13 Subventions d'investiss.	116 321,00
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (<i>Jean-Marc HESSE,</i> <i>Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT</i>) ET 1 ABSTENTION (<i>Jean FAYOLLE</i>)	

Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations	320 000,00
<p>APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)</p>	
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	610 000,00
<p>APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)</p>	
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement	-331 564,11
<p>APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)</p>	
Total	1 095 390,89

Section fonctionnement

Dépenses

Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections	380 634,00
<p>APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)</p>	
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	250 000,00
<p>APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)</p>	
Chapitre 014 Atténuations de produits	2 000,00
<p>APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)</p>	
Chapitre 66 Charges financières	56 189,72
<p>APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)</p>	
Chapitre 011 Charges à caractère général	565 816,42
<p>APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)</p>	
Chapitre 023 Virement de la section d'investissement	-331 564,11
<p>APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)</p>	
Total	923 076,03

Recettes

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	-26 191,00
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)	
Chapitre 73 Impôts et taxes	680 032,00
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)	
Chapitre 731 Fiscalité locale	83 757,00
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)	
Chapitre 74 Dotations et participations	-2 406,74
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)	
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	175 159,77
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)	
Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections	12 725,00
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)	
Total	923 076,03
La décision modificative s'équilibre en section de fonctionnement à	923 076,03€
Et en section d'investissement à	1 095 390,89€

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Section fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général	-23 358,37
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT) ET 1 ABSTENTION (Jean FAYOLLE)	

Chapitre 012 Charges de personnel	20 800,06
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (<i>Jean-Marc HESSE,</i> <i>Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT</i>) ET 1 ABSTENTION (<i>Jean FAYOLLE</i>)	
Chapitre 66 Charges financières	2 558,31
APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 26 VOTES POUR, 4 VOTES CONTRE (<i>Jean-Marc HESSE,</i> <i>Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT</i>) ET 1 ABSTENTION (<i>Jean FAYOLLE</i>)	
Total	0

La décision modificative s'équilibre en section de fonctionnement à 0 €

2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

ADOPTEE
A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
26 votes POUR, 4 votes CONTRE (*Jean-Marc HESSE,*
Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique
HUMBERT) et 1 ABSTENTION (*Jean FAYOLLE*)

Fait à FOS-SUR-MER, le 25 septembre 2023

Le Maire
René RAIMONDI



La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle :

- soit dans les deux mois suivant sa date de publication au recueil des actes administratifs, par recours gracieux adressé à Monsieur le Maire de Fos-sur-Mer, Hôtel de Ville avenue René Cassin 13270 Fos-sur-Mer,
- soit par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille, 04 91 13 48 13

Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

En cas de notification de rejet du recours gracieux, ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par l'Administration saisie du recours, le requérant disposera de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille.